

Délégations de pouvoirs du Conseil Syndical au Président

Extrait du Registre des Délibérations
COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 mai à 18h00, le Comité Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 7 mai 2018, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, dans la Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Présents pour le quorum : 31

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Anet	CA du Pays de Dreux	Mme BRETTE Ophélie	Suppléante
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Bréchamps	CC des Portes Euréliennes	M. GOND Jean-Jacques	Titulaire
Charpont	CA du Pays de Dreux	M. HOUVET Patrick	Titulaire
Chaudon	CC des Portes Euréliennes	M. GALERNE Michel	Titulaire
Coulombs	CC des Portes Euréliennes	M. GUILLY Daniel	Titulaire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. LEGER Jean-Paul	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Dreux	CA du Pays de Dreux	M. JONNIER Claude	Titulaire
Ecluzelles	CA du Pays de Dreux	Mme RENAUX-MARECHAL Christine	Titulaire
Fontaine-les-Ribouts	CA du Pays de Dreux	M. PROVOST Sylvain	Titulaire
Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
Garnay	CA du Pays de Dreux	M. MOREAU Michel	Titulaire
Ivry-la-Bataille	CA du Pays de Dreux	M. MAISONS Patrick	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Lormaye	CC des Portes Euréliennes	M. MAILLARD Patrick	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Montreuil	CA du Pays de Dreux	Mme MARTINEZ-KOËGEL Chantal	Titulaire
Néron	CC des Portes Euréliennes	M. COGNEAU Jacky	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Pierres	CC des Portes Euréliennes	M. CRASSIN Gérard	Suppléant
Rouvres	CA du Pays de Dreux	M. MAUFRAIS Aurélien	Titulaire
St-Ange-et-Torçay	CA du Pays de Dreux	M. HUET Lucien	Titulaire
St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. VOET Jacky	Suppléant
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire

DELIBERATION N° 2018-21

Saulnières	CA du Pays de Dreux	M. ROMANO Antonio	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric	Titulaire
Soulaire	CC des Portes Euréliennes	M. LE BRIS Jean-Loup	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire

Pouvoirs : 4

- **De** Mme GRUPPER-GERSET Françoise, titulaire de Boncourt (CA du Pays de Dreux)
A M. MOUCHARD Patrick, titulaire de Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux)
- **De** M. FILLON Alain, titulaire de Luray (CA du Pays de Dreux)
A M. HUET Lucien, titulaire de Saint-Ange-et-Torçay (CA du Pays de Dreux)
- **De** M. SIMON Marc, titulaire de Saint-Ouen Marchefroy (CA du Pays de Dreux)
A Mme PATUREL Cathy, titulaire d'Oulins (CA du Pays de Dreux)
- **De** M. FRARD Daniel, titulaire de Vernouillet (CA du Pays de Dreux)
A M. COCHELIN André, titulaire de Sainte-Gemme Moronval (CA du Pays de Dreux)

Egalement présente : 1

Bréchamps	CC des Portes Euréliennes	Mme RONNEL Chantal	Suppléante
-----------	---------------------------	--------------------	------------

Absents excusés : 13

Anet	CA du Pays de Dreux	M. MARIGNIER Arnaud	Titulaire
Boncourt	CA du Pays de Dreux	MME GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. ARNOULT Didier	Suppléant
Ivry-la-Bataille	CA du Pays de Dreux	M. OGIER Jean-Pierre	Suppléant
Luray	CA du Pays de Dreux	M. FILLON Alain	Titulaire
Luray	CA du Pays de Dreux	M. MAIGNAN Michel Alain	Suppléant
Pierres	CC des Portes Euréliennes	Mme GALLAS Anne-Marie	Titulaire
Saussay	CA du Pays de Dreux	M. MARSAUD David	Titulaire
Saussay	CA du Pays de Dreux	M. PERCHERON Didier	Suppléant
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. SIMON Marc	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. MARSOT Albert	Titulaire
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire
Villemeux-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	M. LEMARE Jacques	Suppléant

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Vu le courrier en date du 13 avril 2018 de Madame la Préfète, demandant de modifier la délibération n°2018- 07 du 1^{er} mars 2018 en supprimant les points 5 et 6,

Considérant que de récents échanges avec les services du contrôle de la légalité de la Préfecture ont abouti à la conclusion qu'il était nécessaire de reprendre la totalité de la délibération, celle-ci étant liée à l'élection de ce jour du Président,

Vu le CGCT et conformément à l'article L.5211-10 ;

Considérant qu'afin de ne pas encombrer les conseils syndicaux par des décisions de gestion courante et surtout de permettre une meilleure réactivité des structures territoriales, le CGCT prévoit la possibilité pour le conseil syndical de conférer des délégations de pouvoirs au Président ;

Considérant que le Président peut recevoir délégation pour la durée de son mandat d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf en matière :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure d'inscrire une dépense obligatoire,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- de l'adhésion à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et politique de la ville,

Considérant qu'à chaque conseil syndical, il sera rendu compte des décisions prises par le Président en application de la présente délibération,

Monsieur André COCHELIN propose :

- De retirer la délibération 2018-07 du 1^{er} mars 2018,
 - D'accorder au Président les délégations de pouvoirs suivantes pour la durée de son mandat :
1. Pour tout montant inférieur ou égal à 5 000 € HT, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des prestations et fournitures, ainsi que des marchés et des accords-cadres dans le cadre d'une procédure adaptée, et conformément aux seuils du Code des Marchés Publics en vigueur (fournitures et services, travaux), ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 2. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres afférentes ;
 3. Demander à l'Union Européenne, l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou partenaires financiers l'attribution de subventions et signer tout document afférant à leur octroi, leur gestion et leur perception ;
 4. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels est impliqué un véhicule du syndicat ;
 5. Intenter au nom du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières les actions en justice et/ou de défendre le SBV 4R dans les actions intentées contre lui.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


- DECIDE de retirer la délibération n°2018-07 du 1^{er} mars 2018,
- DECIDE d'accorder au Président les délégations de pouvoirs susvisées pour la durée de son mandat.

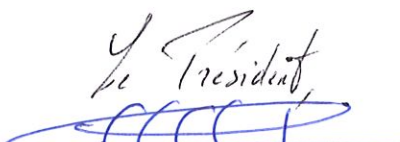
Le Président,

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES
André COCHELIN

Document rendu exécutoire

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 30/05/2018


SYNDICAT
DES 4 RIVIERES


Le Président
André COCHELIN

